



Mâcon, le 06/11/2020

M le Président,

Covid et actes terroristes : la situation est grave !

Ce nouveau confinement ainsi que tous les actes terroristes les plus abjects commis ces dernières semaines, créent une situation extrêmement anxiogène pour les agents de la DGFIP, avec un sentiment d'impuissance et d'abandon.

En effet, nous sommes à nouveau confrontés à des consignes fluctuantes et imprécises, pour tout ce qui touche à la crise sanitaire, voire inexistantes concernant les dispositifs VIGI PIRATES RENFORCE.

Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 71, les questions diverses prévues à l'ordre du jour devront permettre d'aborder tous ces points plus précisément.

Les agents attendent des réponses et des actes forts leur permettant de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions de vie au travail possibles eu égard au contexte actuel.

Depuis le début de la crise sanitaire, nos services publics ont démontré leur forte implication et leur caractère indispensable face aux attentes des citoyens et des acteurs économiques, avec notamment le fonds de solidarité, la mise en place de plateformes d'assistance téléphonique pendant la campagne IR, ou l'ouverture au public sur RDV.

Mais cette crise a aussi mis en évidence combien le dogme des économies budgétaires « quoiqu'ils nous en coûtent » continue à s'appliquer dans le « monde d'après » !

Dans ce contexte, la destruction programmée de la DGFIP est «en marche forcée». L'administration, à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de «sidération» généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

La DGFIP et ses personnels font partie des invisibles qui ont œuvré pour que l'État ne sombre pas et que les collectivités locales puissent agir dans le domaine économique, social et sanitaire. Aujourd'hui, les responsables politiques et administratifs ont réenclenché leurs projets de destruction du service public et de la DGFIP sans tirer aucun enseignement de cette crise inédite qui perdure.

Les réformes Nouveau Réseau de Proximité (NRP) et la démétropolisation, renommée relocalisation des services de la DGFIP, remettent en cause la présence territoriale technique de la DGFIP.

Elles sont reparties sur un rythme soutenu visant même à combler le retard de la période de confinement en laissant peu ou pas de place à un réel dialogue social constructif et au prétexte de donner de la visibilité aux personnels.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour un nouveau CTL dont le but est d'acter un projet NRP à peine modifié par rapport au projet initial, notamment en termes de séquençage, malgré une crise sanitaire qui a retardé un certain nombre de prises de décisions.

Force est de constater que, bien que mise en avant, la concertation au sens exact du terme, n'a pas eu lieu, que ce soit avec les agents, les représentants des personnels et les élus.

Pas de concertation avec les agentes et les agents : ils ont simplement été informés du projet et des modalités générales de mise en œuvre des règles RH, sans aucune visibilité sur la déclinaison qui en sera faite pour leur situation personnelle. Comment pouvez-vous espérer obtenir leur assentiment, alors qu'ils n'ont pas

toutes les cartes en mains pour connaître le sort qui leur sera réservé dans le cadre de cette réforme ?

Pas avec les représentants des personnels : aucune discussion n'a été possible, c'est un projet « clé en main » qui nous a été présenté, et qui avait fait l'objet d'une communication large notamment dans la presse locale avant même la tenue des CTL devant statuer sur le sujet.

Pas avec les élus locaux : il n'a été aucunement tenu compte des délibérations prises par les conseils municipaux, les conseils communautaires pour s'opposer à la fermeture de leur service de proximité, SIP ou trésorerie, alors même que le Président de la République s'épanche sur le malaise des élus locaux - malaise que nous avons pu mesurer lors de nos rencontres avec eux...

Vous l'aurez compris, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 71, en conformité avec le mandat donné par les agents que nous représentons, se prononcera contre ce projet qui nous est proposé pour avis.